



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT NUMERO 1 AU CONTRAT
DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION SONS
D'HIVER POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 30 JANVIER 2025**

**DÉCISION N° DM-25-033
EN DATE DU 04 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-25-012 en date du 21 janvier 2025 relative au contrat de cession avec l'association Sons d'Hiver pour l'organisation d'un spectacle le 30 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition initiale de l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé 12, rue Dalayrac– 94 120 Fontenay-sous-Bois – pour l'organisation d'un concert du Trio Aymeric Avice/Luke Stewart/Chad Taylor et de Ambroise Akinmusire -Nouvelle musique originale pour le film « Ascenseur pour l'échaffaud » (Louis Malle – 1958) le jeudi 30 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT, l'annulation pour raison familiale impérieuse de la venue d'Ambroise Akinmusire en France, les parties ont convenu d'annuler la représentation du spectacle « Ascenseur pour l'échaffaud » (Louis Malle – 1958) le jeudi 30 janvier 2025. Les parties ont convenu de modifier le spectacle comme suit : concert du Trio Aymeric Avice/Luke Stewart/Chad Taylor et Quintet Drake/Gustafsson/Kouate/Sieger/Stewart ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé 12, rue Dalayrac– 94 120 Fontenay-sous-Bois – un avenant numéro 1 pour l'annulation de l'organisation d'un concert de Ambroise Akinmusire - Nouvelle musique originale pour le film « Ascenseur pour l'échaffaud » (Louis Malle – 1958) et pour la modification du spectacle de la façon suivante : concert du Trio Aymeric Avice/Luke Stewart/Chad Taylor et Quintet Drake/Gustafsson/Kouate/Sieger/Stewart, le jeudi 30 janvier 2025. Le prix de cession est fixé à 4 220 € (quatre mille deux cents vingt euros) TTC et les suppléments techniques et accueil artistes à 2 400 € (deux mille quatre cents euros) TTC au maximum

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250204-lmc1H12837H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/02/2025
Date de Publication : 04/02/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN